

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune
PYRENEES-ORIENTALES
ARRETÉ DU MAIRE : DM_011_2025
Location garage et place de parking place n°13

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze an

Considérant la récupération par la commune de deux garages sis 54 rue saint Jean pour y créer des sanitaires publics et le besoin de proposer des emplacements aux deux locataires.

Vu la résiliation du garage jouxtant cet ensemble loué à Monsieur et Madame PLANAS, garage réservé aux résidents à l'année et possédant un véhicule au 01/10/2025

Vu la proposition à Monsieur et Madame PAHISA de récupérer le garage jouxtant le leur et vu leur désistement pour un problème de manœuvre plus difficile.

Le Maire a proposé à Monsieur et Madame BLAYA de prendre ce garage

Vu le décès de Madame VAN DYCK Ann locataire de la place de parking n°13 dit Petite Caserne qui de ce fait devient vacante,

Décide :

ARTICLE 1: La résiliation de l'engagement de location pour le garage sis 54 rue saint Jean au nom de Monsieur et Madame PAHISA Jacques, et au nom de Monsieur PLANAS.

Le déplacement d'un garage à un autre pour Monsieur et Madame BLAYA

ARTICLE 2: L'établissement d'un engagement de location à compter du 01/10/2025 pour l'emplacement n°13 au nom de Monsieur et Madame PAHISA Jacques

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 2 octobre 2025

Le Maire

Patrick LECROQ



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

066-216602235-DM_011_2025-AU

AGEDI